http://www.snetap-fsu.fr/Grand-Est-Dispositions.html



## Grand-Est: Dispositions réglementaires non appliquées par l'Administration

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 16 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

## üMonsieur Sylvestre Chagnard, Monsieur Max Louette,

<u>EPLEFPA</u> de Cha teau-Salins Mardi 20 septembre 2016 Courrier adresse a la DRAAF et au SRFD Grand-Est

## Courrier

Par la pre sente, nous, enseignants du lyce e agricole public de Cha teau-Salins, tenons a vous alerter a propos d'une situation qui apparai t dans notre lyce e suite aux re sultats des examens de la session 2016.

En effet, certains candidats aux baccalaure ats STAV et CGEA qui ont e choue a l'examen ont e te a nouveau inscrits dans notre e tablissement en tant que redoublants.

C'est une avance e pour le droit des e le ves puisque ces inscriptions respectent le de cret n° 2015-1351 du 26-10-2015, paru au J.O. du 27-10-2015, modifiant certaines dispositions du code de l'e ducation concernant la pre paration aux examens des lyce es et a la de livrance du baccalaure at.

Ces redoublements entrai nent cependant un de passement des seuils des classes concerne es passant a 25 e le ves pour la classe de terminale STAV et a 27 e le ves pour la classe de terminale CGEA.

Re glementairement, ces classes devraient e tre de double es dans un certain nombre de matie res afin de respecter les re fe rentiels de formation.

Le re fe rentiel de Bac STAV attribue un volume global non affecte de 248h de de doublement pour un seuil de 24 e le ves et celui de la classe de Bac pro CGEA un de doublement pour un seuil de 24 e le ves en documentation, <u>LV</u>, <u>ESC</u>, mathe matiques, biologie, physique chimie, e conomie, zootechnie.

Nous observons pourtant que ces dispositions re glementaires ne sont pas applique es dans l'emploi du temps des e le ves, les moyens alloue s aux de doublements n'ont pas e te attribue s, ceci au de triment de la qualite des enseignements de livre s aux e le ves et des conditions de travail des enseignants.

Certaines e valuations en <u>CCF</u> ne peuvent ainsi e tre pre pare es correctement, comme par exemple la pre paration en laboratoire des CCF de physique chimie, en raison du non respect du seuil de se curite des laboratoires.

Certains enseignants ont interpelle la <u>DRAAF</u> ainsi que l'inspection de leur discipline, mais il n'y a eu aucune re ponse a l'heure actuelle, si ce n'est la re ponse de la direction du lyce e qui rapporte le manque de moyens alloue s par la DRAAF.

D'autre part, nous observons que la circulaire organisant les enseignements des langues, notamment concernant la mise en place de groupe a effectif re duit en Anglais dans plusieurs classes, n'est pas respecte e,

La situation est anormale et rele ve d'un dysfonctionnement important,

Le SNETAP-FSU demande que les moyens re glementaires soient attribue s a l'e tablissement, quitte a palier au

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

## Grand-Est : Dispositions réglementaires non appliquées par l'Administration

plus urgent par le biais de l'attribution d'HSE.

Il faudra cependant imaginer une anticipation plus sereine pour les prochaines rentre es. Il serait difficilement acceptable que les e le ves soient mis dans une situation d'incomple tude de formation pour des raisons budge taires (certains CCF ne pouvant e tre re alise s),

Dans l'attente de votre re ponse, nous vous prions d'agre er, messieurs les directeurs, nos plus since res salutations.

Copie a la direction de Cha teau-Salins et a la <u>DGER</u>.

Pour la section du Lyce e de Chateau-Salins, Fre de ric Haller, secre taire SNETAP-FSU

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3